



## Dettes contrat d'électricité

-----  
Par Lena38

Bonjour,

En 2021 j'étais dans un logement avec mon ex compagnon, le contrat de gaz électricité était a mon nom.

J'ai quitté ce logement en août 2021. Mon ex compagnon devait changer les coordonnées du contrat mais il ne l'a pas fait. On me réclame 1700? d'impayé pour ce contrat.

Je n'ai pas de preuves du fait que j'ai quitté le logement, j'aimerais porter plainte mais je ne sais pas ce que je peux faire.

Merci,

Lena Messaoud.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Mon ex compagnon devait changer les coordonnées du contrat mais il ne l'a pas fait.

C'était à vous de le faire, il ne pouvait pas résilier un contrat à votre nom.

Je n'ai pas de preuves du fait que j'ai quitté le logement, j'aimerais porter plainte mais je ne sais pas ce que je peux faire.

Malheureusement pas grand-chose. Vous devez payer votre du puis résilier le contrat. Vous pourrez ensuite tenter d'exiger le remboursement à votre ancien compagnon.

Il est inutile de déposer plainte, il n'y a pas eu d'infraction pénale.